



DOSSIER D'AFFECTATION EN 1^{ÈRE} GÉNÉRALE (demande de changement d'établissement)

**Pour un enseignement de spécialité non dispensé dans
l'établissement d'origine**

À REMPLIR PAR LA FAMILLE

CIVILITÉ

Nom et prénom de l'élève :

 Sexe : M F Né(e) le | | | | | | | | | |

Nom et prénom des représentants légaux :

Adresse :

Code postal : | | | | | | | Commune :

☎ téléphone : | | | | | | | | | | ☎ téléphone : | | | | | | | | | |

En cas de déménagement, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire (joindre les pièces justificatives) :

ETABLISSEMENT D'ORIGINE :
Classe :
N° national de l'élève (INE) :

| | | | | | | | | |

LANGUES VIVANTES :

LVA

LVB

VŒU D'AFFECTATION POUR LA RENTRÉE 2022

<i>Établissement demandé</i>	<i>Enseignements de spécialité souhaités</i>	<i>Enseignement optionnel demandé*</i>
	- - -	

Enseignement de spécialité non dispensé dans le lycée de scolarisation

À le

Pièces à joindre au dossier

Signature du (ou des) représentant(s) légal(aux)

- Copie de la fiche de dialogue pour l'orientation post-2GT
- Copie des bulletins scolaires 2021-2022 (dont 3^{ème} trimestre faisant mention de la décision d'orientation)
- Copie du justificatif de domicile

À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT

I - Synthèse des observations du conseil de classe rédigée par le PROFESSEUR PRINCIPAL sur l'orientation envisagée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom et signature du professeur principal : Date :

II - Avis du chef d'établissement (valant vérification du dossier) :

.....
.....
.....
.....

Cachet, date et signature du chef d'établissement :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Décision du Recteur de l'académie:

<i>ÉTABLISSEMENT</i>	<i>ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ</i>
	-
	-
	-

Cachet, date et signature

À REMPLIR PAR LA FAMILLE

Accord de la famille ou de l'élève majeur sur l'affectation proposée

- Nous acceptons l'affectation proposée et prenons contact avec l'établissement d'accueil pour procéder à l'inscription administrative
- Nous refusons l'affectation proposée et prenons **immédiatement** contact avec le chef de l'établissement de scolarisation de notre enfant

NB : La demande de changement d'établissement est à transmettre par l'établissement d'origine au Service Académique d'Information et d'Orientation, au plus tard le jeudi 23 juin 2022.

À le

Signature du (ou des) représentant(s) légal(aux)